



## Licenciement suite une formation prise en charge par le fongecif

Par **missnarcisse**, le **10/04/2009** à **12:58**

Bonjour, rn rn Je suis actuellement en formation infirmiere en fin de 1e année. rn J'étais aide soignante dans une clinique privée ,employée en CDI ,avant d'entreprendre cette formation . rn Pour cette premiere annee de formation ,j'etais prise en charge financièrement par le FONGECIF PACA . rn Malheureusement ,cette prise en charge ne dure qu'un an ,et les etudes infirmieres 33 mois. rn Il n'y a pas de possibilités dans mon cas , d'un recours ,ou d'une prolongation quelconques ,ni de prise en charge relais . rn Mon employeur accepterait de me licencier "à l'amiabe"à l'issue de mon FONGECIF. rn Cela m'ouvrira t il des droits aux assedics? rn Devrai je dire ou non que je sors d'un dispositif FONGECIF à l'agent des Assedics . rn Comment faire ,non pas pour biaiser le système,mais plutôt pour pouvoir survivre durant ces 2 prochaines années de formation? rn Je suis mere d'une jeune fille et je l'eduque seule . rn Je fais cette formation pour ne pas etre assistée par la collectivité et ne dependre de personne . rn Dans quel cas dois je entrer pour beneficier d'un revenu à peu pres viable ,pour pouvoir finir ma formation? rn rn rn Cordialement rn rn Miss